



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Fort-de-France, le 17 mai 2023

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Interdiction de manifestation sur la voie publique à Fort de France du mercredi 17 mai 2023 à 00h00 au vendredi 19 mai 2023 à 20h00**

Un appel à mobilisation a été lancé ce mercredi 17 mai sur les réseaux sociaux, en lien avec la visite de Monsieur Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice. Aucune manifestation n'a été déclarée auprès de la préfecture, ne permettant pas dès lors, de prendre les dispositions pour prévenir les troubles à l'ordre public.

Pour rappel, en application des articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés et rassemblements, et, de façon générale, toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à déclaration préalable au moins 3 jours francs avant la date de la manifestation.

Dans ces circonstances, et afin de maintenir l'ordre et la tranquillité publics, le préfet de la Martinique a été conduit à interdire les rassemblements non déclarés du mercredi 17 mai 2023 à 00h00 au vendredi 19 mai 2023 à 20h00 dans certaines rues de Fort de France précisées par arrêté préfectoral. Pour mémoire, la participation à une manifestation interdite est passible d'une contravention d'un montant maximum de 135 euros en vertu de l'article R 644-4 du Code Pénal.

Les forces de l'ordre seront mobilisées pour assurer le respect de cet arrêté.

Le préfet de la Martinique tient à rappeler qu'il est profondément attaché à la liberté de manifester, qui est un principe fondamental de notre République.

Dans le cadre d'un dialogue constructif, les organisateurs de rassemblements sont invités à se rapprocher de la préfecture pour concilier droit de manifester et garantie de l'ordre public.

***Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle***